LA PRESSE AFFAIRES

ÉTATS-UNIS

Les ventes au détail souffrent du beau temps

BLOOMBERG

Les ventes de Wal-Mart, de Macy's et d'autres détaillants américains ont été inférieures le mois dernier aux estimations des analystes, tandis que des températures élevées dans le nord-est des États-Unis ont fait en sorte que les consommateurs n'ont pas acheté de chandails ni de vestes.

Target Corp. a fait état de ventes supérieures aux prévisions dans ses magasins ouverts depuis au moins un an, au moment où les consommateurs, inquiets de la situation économique, ont jeté leur dévolu sur des articles à prix réduits. Macy's, deuxième chaîne de grands magasins aux États-Unis, J.C. Penney et Kohl's Corp. ont annoncé que leurs ventes dans les magasins comparables ont baissé en octobre.

Les ventes de 70 % des détaillants ont été inférieures aux estimations des analystes, selon Retail Metrics. La baisse de la valeur des maisons et les prix de l'essence plus corsés ont incité les consommateurs à éviter les centres commerciaux tandis que le mois d'octobre le plus chaud dans nombre de villes du nord-est des États-Unis a affecté la demande de chandails. Il se peut que les consommateurs modèrent leurs dépenses pendant la période des Fêtes, ce qui amènera des magasins à offrir des rabais durant la plus importante période de l'année au chapitre des ventes au détail.

« Il y aura encore une période de Noël, mais ce ne sera pas la cohue dans les magasins », prévoit Eric Beder, analyste de l'industrie du détail de Brean Murray Carret & Co., à New York.

Baisse des titres

Hier, le titre de Wal-Mart a cédé 31 centsUS, à 43,62$US, à la Bourse de New York. L'action de Macy's a perdu 7 centsUS, à 29,89$$US. Le titre de Target, deuxième chaîne de magasins à rabais aux États-Unis, a glissé de 20cents US, à 58,70$US. Tandis que le sous-indice du détail de Standard & Poor's 500, qui regroupe 30 membres, perdait 0,33 %.

Par contre, l'action de Gap a grimpé après qu'on eut dévoilé des résultats préliminaires indiquant que ses bénéfices avaient dépassé les prévisions des analystes au troisième trimestre. Le titre a bondi de 1,21$US, ou 6,67 %, à 19,36$US.

Les ventes au détail en octobre aux États-Unis ont crû de 1,6 %, indiquait hier le Conseil international des centres commerciaux (CICC), ce résultat étant fondé sur les données de 42 chaînes, ce qui est inférieur à la prévision de 2 % qu'avait émise cet organisme. Cette progression des ventes a été la plus décevante pour un mois d'octobre depuis le gain de 0,2 % observé en 1995, a précisé Michael Niemira, économiste en chef du CICC.

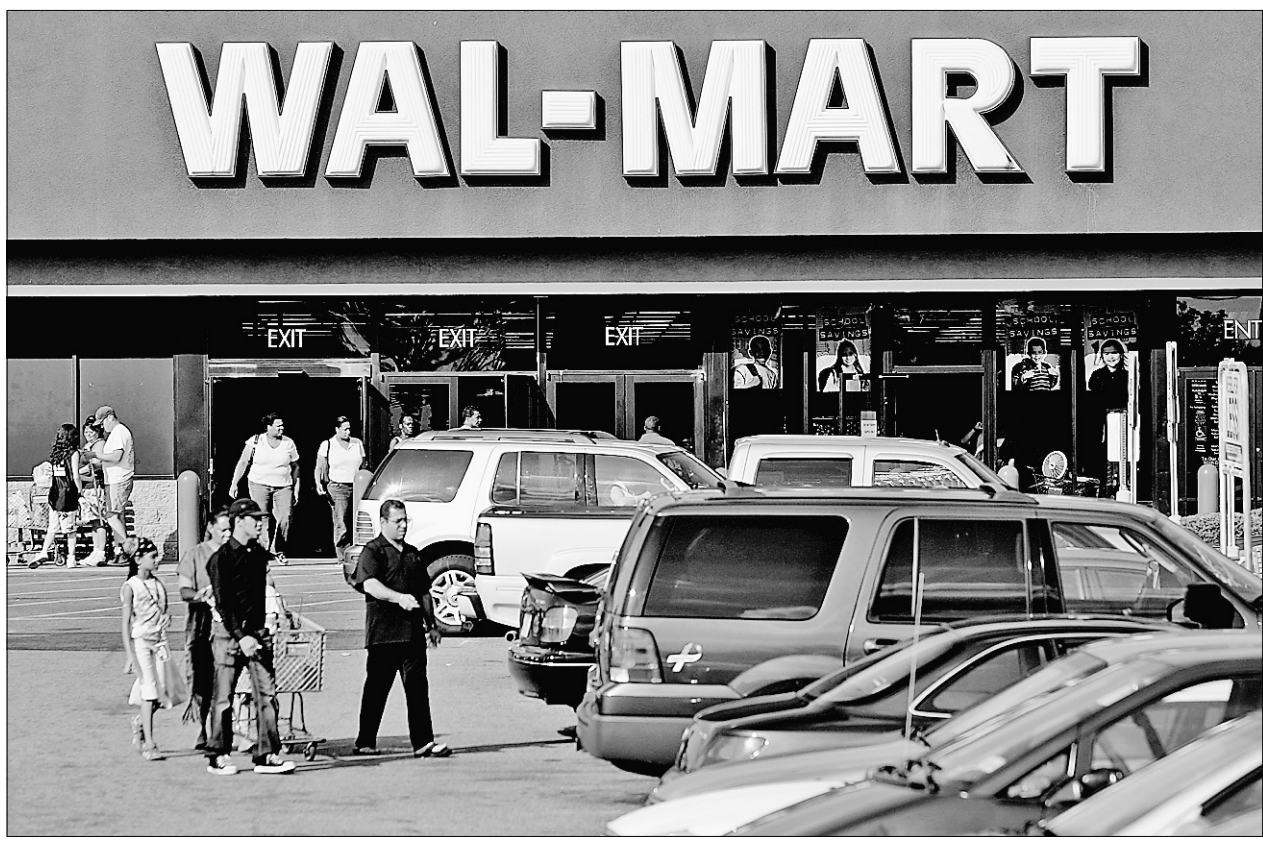

PHOTO TIM SLOAN, AGENCE FRANCE-PRESSE

Le mois d'octobre le plus chaud dans nombre de villes du nord-est des États-Unis a affecté la demande de chandails dans les grands magasins, notamment chez Wal-Mart.

PROCÈS BENOÎT LALIBERTÉ

La preuve se termine dans les pleurs

ROLLANDE PARENT
LA PRESSE CANADIENNE

La présentation de la preuve de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'égard de Benoît Laliberté, président et principal actionnaire de Jitec au début des années 2000, s'est terminée hier matin dans les pleurs.

Une actionnaire, Danielle Poulin, a raconté comment ses avoirs de 250 000$ avaient fondu comme neige au soleil, à partir de l'automne 2000, après qu'elle eut suivi les recommandations de son courtier Ali Bassiri, de la firme Leduc & associés. Celui-ci lui recommandait d'investir massivement dans la société informatique Jitec, présentée comme « extrêmement intéressante ».

La perte subie fait en sorte qu'elle ne pourra jamais vraiment songer à la retraite, a dit l'employée d'Industrie Canada à la juge Céline Lacerte-Lamontagne, de la Cour du Québec, qui préside le procès de Laliberté depuis neuf jours.

Pour convaincre sa cliente que Jitec était une bonne affaire, le courtier Ali Bassiri lui a un jour montré son chèque de paie, de quelque 70 000$ à 75 000$ par mois, et lui a dit avoir acheté une maison de 350 000$ sans avoir à faire un emprunt hypothécaire.

Après qu'elle eut acheté des actions de Jitec, les choses se sont mises à aller de mal en pis pour Mme Poulin. « J'avais 42 ans en novembre 2000 et presque tous mes avoirs étaient dans Jitec, dont le titre dégringolait à une vitesse ahurissante. J'étais paniquée, découragée », a-t-elle dit.

Malgré la chute de la valeur des actions de Jitec, Mme Poulin s'est accrochée et a conservé ses actions, encouragée en cela par la promesse de Benoît Laliberté de consentir des certificats d'actions en guise de compensation en cas de pertes. Cet élément se trouve dans les 48 constats d'infraction auxquels fait face l'ancien numéro un de Jitec.

Quand l'aventure de Jitec s'est terminée, elle n'avait plus que « quelques affaires d'une valeur d'un cent dont je me suis départie », a-t-elle signalé.

PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE ©

Benoît Laliberté, président et principal actionnaire de Jitec.

Mme Poulin a éclaté en sanglots quand on lui a présenté la lettre de promesse de Laliberté. « J'avais mis beaucoup d'espoir dans cette lettre », a-t-elle confié après avoir finalement réussi à reprendre son calme.

L'avocat de Benoît Laliberté, Alexandre Bergevin, a choisi de ne poser aucune question au témoin, de sorte que la preuve de l'AMF s'est terminée sur cette note.

Pour ce qui est de la défense de Laliberté, son avocat indiquera aujourd'hui en mi-journée quels seront les témoins qu'il entend convoquer pour étoffer sa requête d'arrêt des procédures intentées par l'AMF contre son client. Me Bergevin entend faire valoir, entre autres, que le délai entre le dépôt des constats d'infraction, en 2004, et la tenue du procès de son client a été trop long et lui a causé un préjudice.

Si la juge donne le feu vert et décide d'entendre la requête pour arrêt des procédures, Me Bergevin fournira la liste de ses témoins, dont Éric Asselin, qui a agi à titre d'enquêteur pour l'ancêtre de l'AMF, soit la Commission des valeurs mobilières du Québec, ainsi que Marc Beaudoin, ancien courtier chez Canaccord.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

Ahuntsic-Cartierville
Montréal

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 13 h 30 à la date ci-dessous, au bureau d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé au 10794, rue Lajeunesse, 1er étage, Montréal, H3L 2E8, pour :

Catégorie : Exécution de travaux
Soumission : S2007-034
Description : Un contrat de transport de neige - Hiver 2007-2012
Date d'ouverture : 26 novembre 2007
Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 9 novembre 2007 au bureau d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à l'adresse ci-dessus mentionnée, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 contre un paiement de 105 $ non remboursable.
Dépôt de garantie : Des chèques visés de 10 000 $ et de 8 000 $ devront accompagner la soumission. Le chèque visé de 10 000 $ peut être remplacé par une lettre de garantie irrévocable.
Renseignements : Daniel Labrecque 514 872-0953
Vente du cahier des charges : Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de : **Ville de Montréal**.
Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement audit bureau d'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
DONNÉ à Montréal, ce neuvième jour de novembre deux mille sept.
Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement
Chef de division - Relations avec les citoyens et greffe.
3521047

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL — COUR DU QUÉBEC
NO : 500-22-140739-072 — (Chambre civile)
THE LINTON APARTMENTS INC., Demanderesse
c.
NICOLAS HIRAS, Défendeur
ORDONNANCE
ORDRE est par la présente donné à **NICOLAS HIRAS** de se présenter devant le Greffier de cette Cour au palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans les journaux LA PRESSE et THE GAZETTE.
La *Requête introductive d'instance* sera présentée devant cette Cour le 18 janvier 2008, en salle 2.06, du Palais de justice de Montréal, à 9h00 de la matinée.
Une copie de la *Requête introductive d'instance* et de l'*Avis au défendeur* a été laissée à l'intention du défendeur, **NICOLAS HIRAS,** au bureau du Greffier de cette Cour. Une copie des pièces alléguées au soutien de la *Requête introductive d'instance* est disponible sur demande.
Montréal, ce 6 novembre 2007
FRANÇOIS BOUSQUET, J.C.Q.
JUGE
3521489A

SOUMISSIONS PUBLIQUES

Fourniture de câbles monoconducteurs pour la distribution souterraine

Documents disponibles : paiement seulement par chèque visé ou mandat à l'ordre de la STM au montant de **50 $**, non remboursable, au 8845, boul. St-Laurent, réception, Montréal, à compter du **vendredi 9 novembre 2007**, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30. **Information** : (514) 280-4917.
Dépôt des soumissions : STM, **800, de La Gauchetière O., bureau 8100,** portail Nord-Est, Montréal, **au plus tard le lundi 26 novembre 2007 à 15 h**. Ouverture publique suivra.
Garantie de soumission : aucune garantie de soumission exigée. La STM ne s'engage à accepter, ni la plus favorable, ni aucune des soumissions.
Référence : STM-3427-10-07-46
Christian Portelance
Secrétaire général adjoint
STM
3521368A

Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
Centre affilié universitaire — mission CLSC

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale demande des soumissions pour les travaux suivants :

PROJET # 2007.01
AMÉNAGEMENT D'UN ÎLOT PROTHÉTIQUE CENTRE D'HÉBERGEMENT CHRIST-ROI

Les personnes intéressées doivent consulter les avis d'appel d'offres diffusés par l'intermédiaire des babillards électroniques sur le site SEAO.
Site : www.seao.ca
Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant pour origine le Québec et si les accords de libéralisation des marchés publics le requièrent, les territoires avec lesquels le Québec a conclu ces accords sur les marchés visés, et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment.
Les soumissions seront reçues **jusqu'au 3 décembre 2007, à 15 h,** au Service des approvisionnements, du Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale, 1, avenue du Sacré-Cœur, bureau 604-EST, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure.
Les documents pourront être obtenus au Service des approvisionnements, 1 avenue du Sacré-Cœur, bureau R2-EST, Québec, en adressant votre demande à marielle.dubeau@ssss.gouv.qc.ca ou au (418) 529-4777, poste 588.
Une visite de chantier aura lieu le 19 novembre 2007 à 13 h 30 à Christ-Roi, entrée principale, 900 boul. Hamel, Québec.
Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.
3521358A

APPEL D'OFFRES
Saint-Laurent
Montréal

Des soumissions, sous pli cacheté, sont reçues au Bureau du citoyen de l'arrondissement de Saint-Laurent, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent Qc H4M 2M7, jusqu'au mercredi, le 28 novembre 2007 à 11 h, pour les:
07-042 Fourniture pour trois (3) ans de pièces de fonte pour la réparation des puisards et regards
07-044 Impression des publications de l'arrondissement pour deux (2)ans.
Un dépôt non-remboursable payable comptant ou par chèque visé est exigé pour l'obtention des documents des soumissions. Ce dépôt est fixé à 50 $ pièce.
Les formules, les conditions de soumission et les devis peuvent être obtenus au Bureau du citoyen, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, à compter du **lundi 12 novembre 2007 à 9 h.**
Les soumissions sont ouvertes **publiquement** à la salle du Conseil, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec), le **mercredi, 28 novembre 2007 à 11 h.**
Le Conseil n'est pas tenu d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.
Pour toute information supplémentaire concernant ces appels d'offres, veuillez communiquer avec Jacques Galarneau au (514) 855-6000 poste 4587 pour la 07-042 et avec Johanne Dauphinais au (514) 855-6000 poste 4592 pour la 07-044.
Isabelle Bastien, LL.M., avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement
3521444

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

AVIS PUBLIC DU RÉSULTAT DE L'ÉLECTION
(a. 163, L.R.Q c.E-2.3)

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné aux électeurs de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île que les candidats et candidates suivants ont été élus commissaires dans les circonscriptions électorales ci-après mentionnées :

CIRCONSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT(E) ÉLU(E)
1 (Pointe-aux-Trembles)	Suzanne Décarie
2 (Pointe-aux-Trembles)	Miville Boudreault
3 (Pointe-aux-Trembles)	Michel Jean
4 (Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est)	Claude Préville
5 (Anjou)	Mariette Jacques
6 (Anjou)	Rémy Tondreau
7 (Anjou)	Danielle Boulet
8 (St-Léonard)	Vincent Arciresi
9 (St-Léonard)	Vincenzo Galati
10 (St-Léonard)	Fernando Barberini
11 (St-Léonard)	Domenico Moschella
12 (St-Léonard)	Vincenzo Padula
13 (Montréal-Nord)	Daniel Renaud
14 (Montréal-Nord)	Giuseppina Marabella
15 (Montréal-Nord)	Jean-Paul Brousseau
16 (Montréal-Nord)	Chantal Rossi
17 (Montréal-Nord)	Édith Sauvageau
18 (Montréal-Nord)	André Blanchard
19 (Rivière-des-Prairies)	Lia Campese
20 (Rivière-des-Prairies)	Frantz Benjamin
21 (Rivière-des-Prairies)	Carmelle Gadoury

ÉLECTIONS SCOLAIRE DU 4 NOVEMBRE 2007
Donné à Montréal, ce 9 novembre 2007
M. Antonio Bernardelli, président d'élection
3521308